

DELEGATION PERMANENTE DE LA COMMISSION SUPERIEURE  
DES MONUMENTS HISTORIQUES

-  
Séance du 8 janvier 1978

-  
PROCES-VERBAL

- Yvelines - MAGNY-LES-HAMEAUX - ferme des Granges de Port-Royal. - 2  
(grange et ancien bâtiment des Solitaires  
situé au Sud-Est de la cour en totalité et puits), la grange  
étant inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments  
Historiques depuis le 21 octobre 1947. Le domaine des Granges  
de Port-Royal appartenant à l'Etat a été classé dans son  
ensemble par arrêté du 27 juillet 1953, y compris son parc.  
- voir Inscriptions -

B) INSCRIPTIONS SUR L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- Côtes-du-Nord - DINAN - collège Roger Vercel, rue de Léhon, ancien couvent  
des Bénédictines (façades et toitures des bâtiments  
anciens) - voir Classements .
- Loire - SAINTE-ETIENNE - chapelle de la Charité (en totalité, y compris  
les deux sacristies situées au chevet de la chapelle  
et l'escalier monumental avec sa rampe à balustrés, à l'ouest de  
la grande sacristie).
- Lozère - NAUSSAC - tourelle d'escalier de l'ancien château abbatial  
(parcelle n°228 section BI).  
Une instance de classement pourrait être ouverte si  
cela s'avérait nécessaire, pour permettre le démontage et le  
remontage à un autre emplacement de cette tourelle; l'ensemble  
du village devant être, en effet, détruit, avant la mise en  
eau de la future retenue de NAUSSAC.
- PARIS (VIII<sup>e</sup>) - Hôtel de Charolais, 101, rue de Grenelle, ancien bâtiment  
civil. (façades et toitures à l'exclusion de la façade sur  
jardin à classer avec la toiture correspondante) - voir  
Classements
- Puy-de-Dôme - AUTHEZAT - église (en totalité, à l'exclusion du portail  
sud à classer). voir Classements -
- Rhône - MONTIGNY - ruines de l'ancienne église.
- Seine-Maritime - ROUEN - Cour d'appel, rues aux Juifs, Boudin et Saint-Lô.  
(ancien bâtiment civil) (façades et toitures,  
salle des Pas Perdus, salle des Audiences Solennelles de la  
Première chambre avec son décor, et dans l'aile Nord Est,  
escalier d'accès au bureau du Premier Président Le Palais de  
Justice de Rouen étant déjà classé parmi les Monuments Histo-  
riques depuis 1840 .
- Var - LES APRES - ancien monastère de la Celle dit aussi de Sainte-Roseline  
(façades et toitures des anciens bâtiments conventuels  
y compris la galerie du cloître) - voir classements.
- Vaucluse - CABRIERES D'AVIGNON - château de Cabrières (façades et toiture  
du château, chapelle en totalité et mur  
d'enceinte avec ses tours d'angle).
- Vaucluse - ISLE-SUR-SORGUE - immeuble, 20 rue du Docteur Fallet (façades  
et toitures, vestibule, escalier avec sa cage  
et sa rampe en fer forgé et trois niches situées dans le jardin  
dont une avec sa fontaine).
- Haute-Vienne - FEYTIAT - château de Langerie (façades et toitures du châte  
teau et de la chapelle, façade sur cour et toiture  
correspondante du bâtiment des dépendances au Sud-Est, cave et  
souterrain voûtés, bassin circulaire avec sa vasque et sa fontaine,  
salle à pilastres et plafond à poutres apparentes de la  
de la salle ouest au rez-de-chaussée et trois cheminées Empire  
au premier étage).

Département Lozère

Commune NAUSSAC

Monument Tour-Escalier de la maison dite château abbatial

Adresse ou situation exacte dans le village - section B 1 - parcelle 228

|

|

,

(

n)

---

Nature et étendue de la protection Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en totalité

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel

Epoques de construction Fin XVI° - début XVII° siècle

#### Travaux

Réparation à prévoir d'urgence

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations

Crédit d'entretien nécessaire

N.B. Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par l'Architecte en Chef des Monuments historiques.

#### Renseignements bibliographiques

- 1 - ROBERT (A) - les abbés du monastère cistercien des Chambons au diocèse de VIVIERS (1152-1791). Extrait de la revue du vivarais - Largentière - imp. Hubert et fils 1969
  - 2 - ROBERT (A) - SAINT-JEAN (R) - ANDRE (M) - Les ruines de l'abbaye des Chambons - extrait de la revue du Vivarais - n° 1
  - 3 - GRANJOUAN (M.S.) - Inventaire des Monuments du Languedoc-Roussillon - inédit NAUSSAC 1978
- PETIT - Relevés NAUSSAC - 1978 - Agence des Bâtiments de France de la Lozère - inédit
- DESCOSY (M) - Photographies - NAUSSAC - 1978 - Inventaire des Monuments du Languedoc-Roussillon - inédit.

Documents graphiques et photographiques anciens connus



Matériaux de construction Granit - bois - tuiles

### Historique

1180 - Abbatial de Pierre II de Mérule.

Donation aux religieux cisterciens des chambons "du village de NAUSSAC avec toutes ses dépendances, savoir cinq mas et un terroir...", par PONS DE DOSCHAS.

1661 - Mention du château de NAUSSAC

Il dépend du lot abbatial de Louis CHAUMEJAN-FOURILLE, abbé commendataire des chambons, qui "l'habitait volontiers".

### Description sommaire

- Les vestiges de l'ancien château abbatial comprennent :

- 1) une tour-escalier (englobée dans une ferme)
- 2) le rez-de-chaussée d'une maison située à l'extrémité Est du village (parcelle 417 section B1).

Ces deux vestiges ont été réunis dans une même étude (cf. biblio. 3) suivant la tradition orale et les érudits qui ont mentionné NAUSSAC.

Seule sera étudiée ici la Tour-Escalier, les autres éléments n'étant pas d'un intérêt justifiant une demande de protection.

LA TOUR-ESCALIER : De plan circulaire, elle développe trois niveaux (dont un niveau de comble) pour une élévation totale de 10 m et un diamètre de 5 m (hors oeuvre).

Matériaux : granit d'extraction locale

assises régulières de moellons équarris de 0,30 à 0,40 m de haut  
marches monolithes jusqu'à l'étage, en bois de l'étage aux combles

La tour sert de cage à un escalier en vis portant noyau.  
les marches sont délardées (diamètre du noyau 0,30 m).

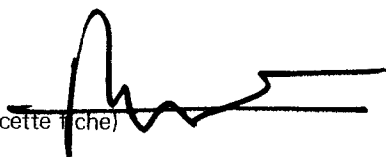
Au rez-de-chaussée, l'ancienne porte (murée) donnant à l'Est en est l'ouverture unique. Cette porte est encadrée par deux piédroits formés de quatre blocs chamfreinés, le premier bloc inférieur est porteur d'un congé. Elle est surmontée par un linteau monolithe mouluré (moultures plats) et tresse en arc légèrement sugmentaire, lui-même doublé par un

Date : 19 octobre 1978

Signature : Alain PEYRE

///...

(Ne rien coller sur cette fiche)



larmier à tore et tresse, qui reprend la courbure du linteau.

Au-dessus, un gâble en tiers-point reprend la mouluration des éléments précédents avec un tore doublé à l'intérieur par une tresse croisée au sommet.

Un écu vient se loger dans le gâble, portant les armoiries (bûchées) de l'ancien abbé de l'abbaye des Chambons ("à un ours rampant").

L'ensemble donne une curieuse et rare impression : des éléments mêlés classiques renaissants et gothique tardif, le tout traités dans un matériaux qui donne une rusticité locale qui est caractéristique.

Cette remarque s'applique aussi aux trois baies des niveaux supérieurs, dont l'encadrement reprend des canons franchement "renaissance" avec des moulures droites, croisées aux angles, et dans les parties basses des piédroits deviennent de véritables petites bases de colonnettes sur soubassement.

Cependant l'impression de rusticité donnée par le matériau est accentuée par l'épaisseur des moulures comparée aux dimensions des baies, ces dernières se trouvant un peu écrasées par le décor qui les entoure.

#### ELEMENTS DEFENSIFS

- à l'ouest : deux archères canonnières à ébrasement intérieur (photo 2 à gauche)
- reste d'une ancienne bretèche (corbeaux) au-dessus de l'ancienne porte (photo 4 en haut à droite)

Combles et couvertures : les deux baies d'éclairément des combles sont plus modestes dans leurs dimensions et leur encadrement.

Le toit est conique - la couverture de tuile canal est bordée par une génoise à trois rangs qui forme un avant-toit.

Cette tour est actuellement le plus bel élément architectural de la future zone inondée, et même de la région de Langogne.

Son avenir :

#### - CONCLUSION -

- Jusqu'à présent, les responsables de la SOMIVAL propriétaire parlaient d'un démontage et remontage en zone non inondée
- ~~Cette intention est actuellement abandonnée, et la SOMIVAL envisage le dynamitage sommaire de l'ensemble du bâti dans la zone inondable.~~
- De plus, certaines informations font état d'un dépeçage et vente d'une cheminée monumentale qui (d'après l'étude de l'Inventaire) bien que située dans une autre maison de NAUSSAC, proviendrait de l'ancien logis abbatial.
- Un dépeçage à des fins lucratives ou un dynamitage sommaire de cette tour-escalier serait très mal admis par la population.

T



**RECENSEMENT**  
**des ÉDIFICES ANCIENS de la FRANCE**

Département : *Lozère* Commune : *NAUSSAC*  
Édifice : *Tour Escalier de l'ancien logis abbatial*

**Documents annexés :**

Fiches : *1*

Photographies : *4 N et B*

Plans : *4*

Cartes postales :

Dessins :

Divers :

**Avis de l'architecte en chef :**

La Tour escalier de l'ancien logis abbatial de NAUSSAC comporte des éléments d'architecture de transition gothico-renaissance, intéressants et dont il est souhaitable d'assurer le sauvetage en l'état des projets du barrage.

Avis favorable à l'inscription de l'ensemble, ou à défaut des 4 baies moulurées, du portail mouluré, des deux meurtrières et des marches d'escalier, pouvant effectivement faire l'objet d'une dépose et d'une restitution

Montpellier le 2 novembre 1978

**Jean-Pierre DUFOIX**

Architecte en Chef des Monuments Historiques

Rés. Parc à Ballons III - Rue de la Croix-du-Sud

34000 MONTPELLIER - T. (67) 92.35.46

**Avis du conservateur régional des Bâtiments de France :**

**Avis de l'inspecteur général sur la protection à prévoir :**



**MONUMENTS HISTORIQUES**

Département : Lozère

Commune : NAUSSAC

Édifice : tour-escalier de l'ancien logis

abbatial

Paris, le

DEMANDE D'AVIS



à M. VASSAS

Inspecteur général des monuments historiques,

**PIÈCES COMMUNIQUÉES**

dossier de recensement

lettre du Conservateur du 13/10/78

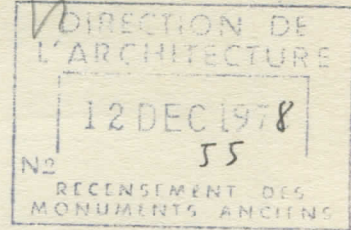
bordereau d'envoi de la Conservation  
du 6/11/78

lettre de la Conservation du 22/11/78

**OBJET**

Noter votre avis à  
la suite de la lettre  
du 11 novembre précédent

*Handwritten signature/initials*



Paris, le 1 Dec 78

RÉPONSE n°194(R)

Il ne saurait être question, pour le service des M.H. de laisser aux dynamiteros le plaisir de détruire cet intéressant vestige de l'architecture gothique, élément non négligeable du patrimoine culturel de la région. Le recenseur signale une étude de l'Inventaire que, dans la conjoncture actuelle de création de barrage, il serait très important de pouvoir examiner en même temps que le travail recensé. Peut-être les membres de la Commission Supérieure pourraient-ils faire profiter l'Administration de leurs compétences pour juger de ce qui leur paraît bon de conserver ou pas.

De toute façon, il y a extrême urgence à intervenir soit par un instantané de classement demandé par le conservateur régional, soit par une inscription notifiée de toute urgence. L'idéal serait que l'étude de l'Inventaire soit présentée le 11 déc prochain à la Délégation Permanente.

*Handwritten signature*



NAUSSAC.

ETAT DES LIEUX  
TOUR. Plan n°1.

Echelle: 1/50°

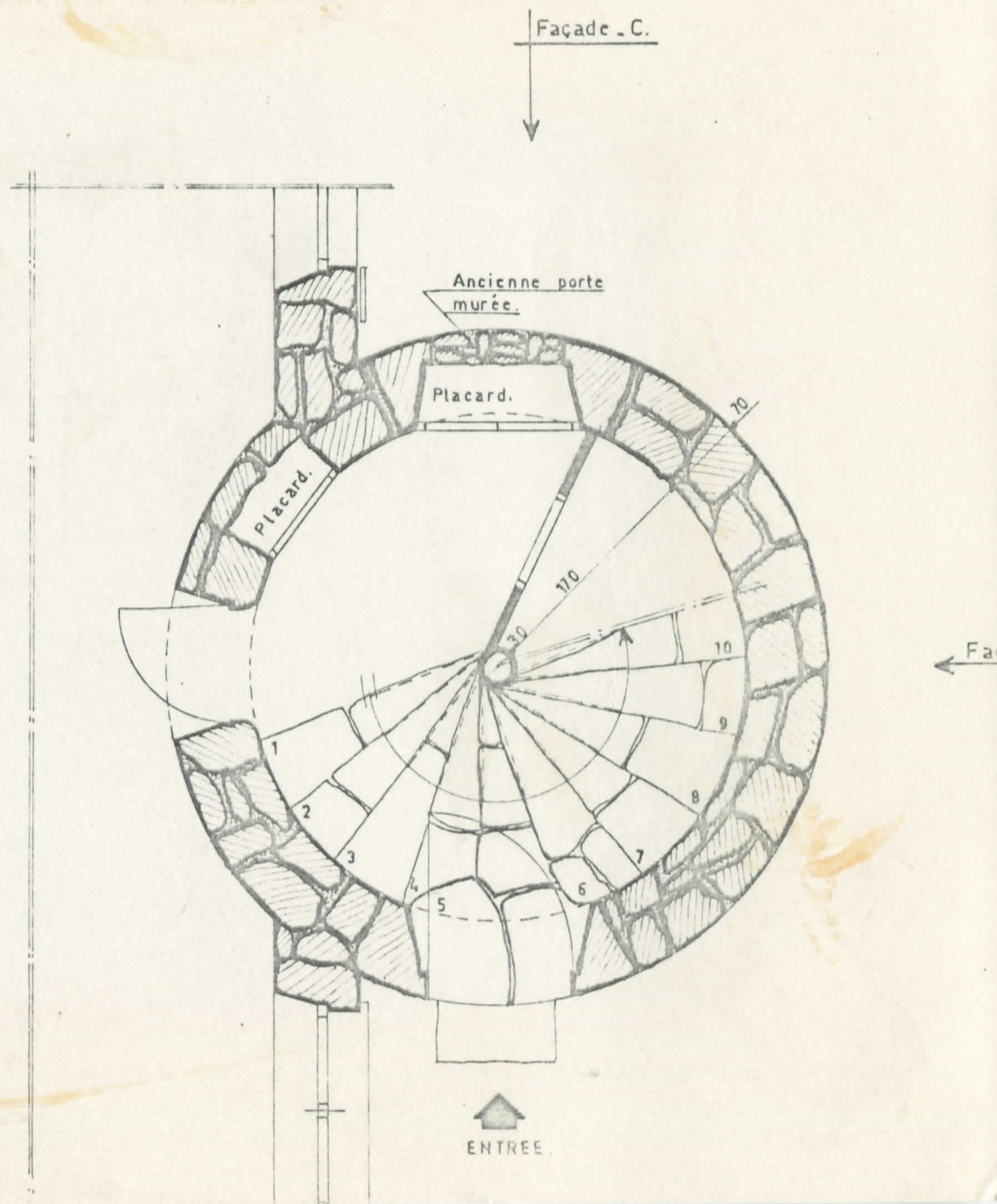
Date: le 26\_6\_1978

Dessin: M. PETIT J.M

Agence des batiments de France.

25.rue basse.

48000 MENDE.





NAUSSAC

ETAT DES LIEUX  
TOUR. Plan n° 3

Echelle: 1/50° et 1/20°

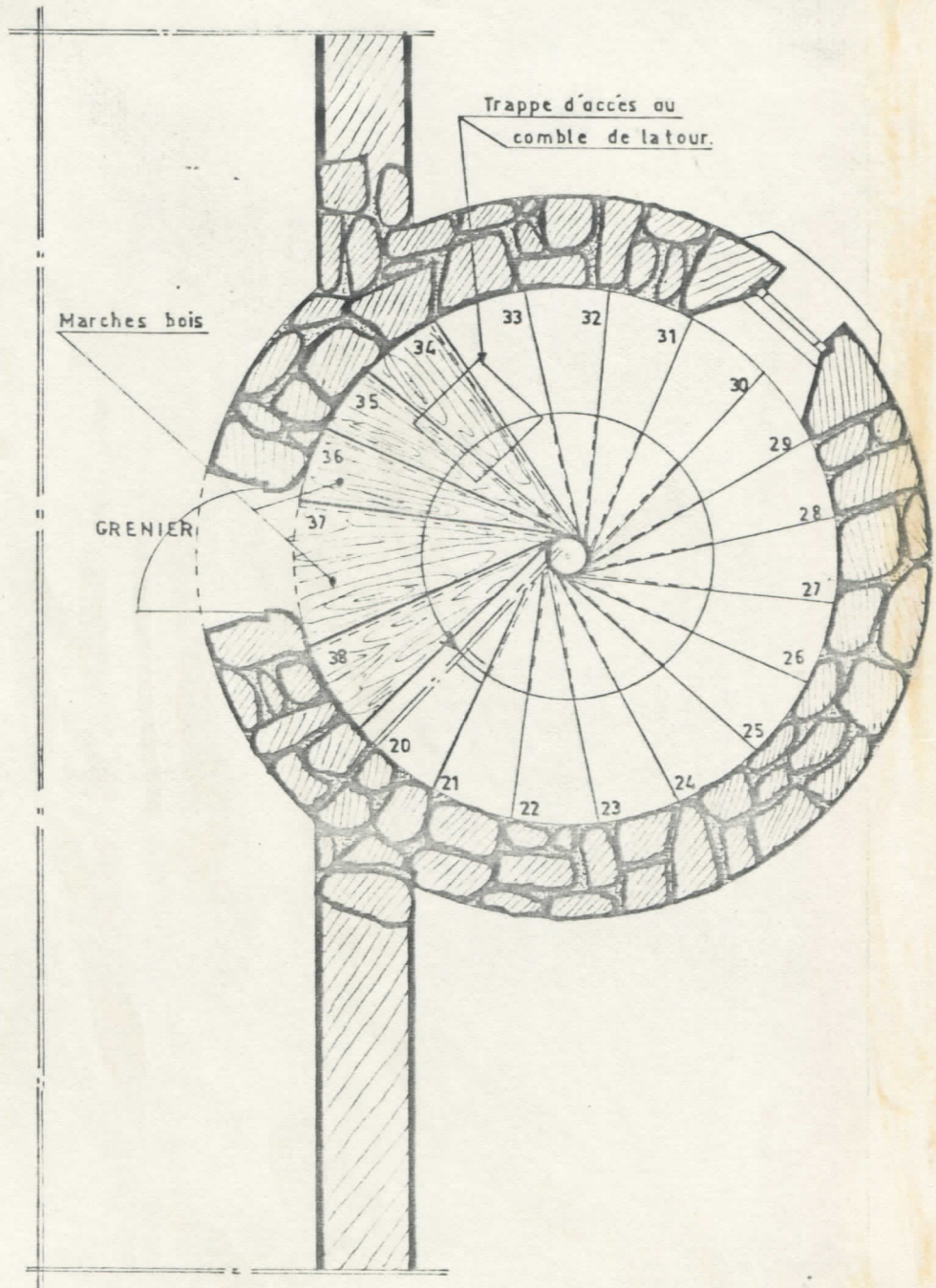
Date: le 26\_6\_197°

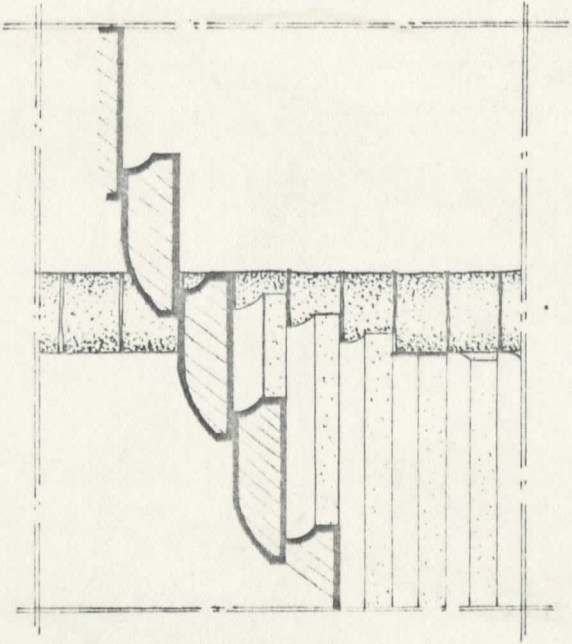
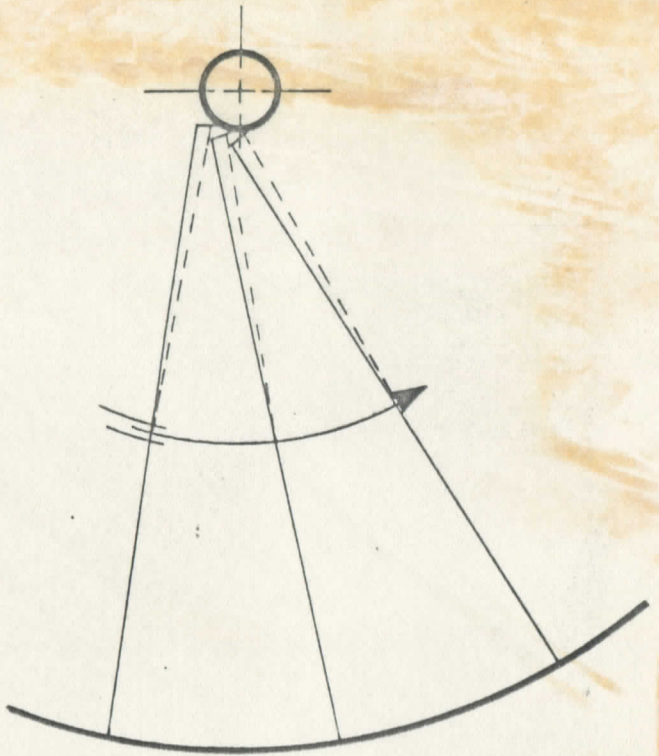
Dessin: M.PETIT J.M.

Agence des batiments de France.

25.rue basse.

48000 MENDE.





Ech: 1/20°